



Clermont-Ferrand, le lundi 7 octobre 2013

« civilité »

Vous êtes entrain d'examiner le projet de loi portant réforme des retraites.

La FSU s'est opposée aux précédentes réformes conduites par les gouvernements Raffarin et Fillon. Ces réformes ont fortement dégradé les droits des salarié(e)s, installé des injustices notamment en défaveur des femmes mais aussi des plus jeunes générations et sapé la confiance dans les régimes de retraite par répartition.

La FSU faisait de la réparation des injustices et du rétablissement de la confiance des enjeux essentiels de ce rendez vous de 2013. Elle est donc particulièrement préoccupée de voir le projet gouvernemental entériner les réformes précédentes et les aggraver pour les plus jeunes.

Le projet de loi ne retient pas les propositions les plus brutales du rapport Moreau (maintien du calcul de la pension des fonctionnaires sur le traitement des six derniers mois, renoncement à désindexer les salaires portés au compte ou à installer des règles de revalorisation des pensions en deçà de l'inflation).

La FSU note que le dossier de la pénibilité est ouvert, mais pour les seul(e)s salarié(e)s du secteur privé et il n'est pas encore acquis que les conditions de mise en œuvre puissent conduire à un réel progrès social. Les mesures de justice en faveur essentiellement des femmes ne concerneraient que 2,3% des salariées, elles sont d'ailleurs d'un coût nul à l'horizon 2020.

La FSU prend acte des mesures en faveur des apprentis ou des salariés en formation professionnelle, mais elle tient à signaler que l'aide au rachat des années d'étude envisagée est totalement inadaptée face à la situation des personnes concernées, comme des besoins en qualification de la société et qu'elle y oppose une prise en compte gratuite dans la durée d'assurance. Les fonctionnaires polypensionnés sont écartés de toute mesure de justice. Si l'accès à la retraite progressive est élargi, il n'est pas question de rétablir son pendant dans la Fonction publique qu'est la cessation progressive d'activité.

Mais il faut bien constater que ce projet acte le maintien des bornes d'âge, et renonce à rétablir le droit à la retraite à 60 ans ; il décide un nouvel allongement de la durée de cotisation. Cela cache une nouvelle baisse des pensions. L'allongement contraint ceux des salarié(e)s encore en emploi à retarder leur retraite, rendant encore plus difficile l'accès à l'emploi des plus jeunes, dont l'âge de début d'activité recule du fait des études et/ou d'une vie professionnelle commençant par des petits boulots précaires. Fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi-totalité des salariés, pénaliser les carrières insuffisamment longues par une décote, c'est amplifier à la retraite les inégalités vécues au cours de la vie active : celles dont sont victimes les travailleurs précaires et les femmes ; c'est accroître le taux de pauvreté des retraités. C'est condamner les nouvelles générations à ne pas pouvoir prendre leur retraite avant l'âge du « taux plein », aujourd'hui fixé à 67 ans.

Le gouvernement a annoncé la compensation complète pour les employeurs de la hausse des cotisations. L'effort serait donc porté par les seuls salariés et retraités, du fait notamment du report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre ; ce recul du pouvoir d'achat des ménages pèsera à l'encontre de l'emploi et de la croissance économique au risque de dégrader encore les comptes des régimes de retraite.

La FSU vous demande de ne pas adopter ce projet de loi. Le pays a besoin d'engager un véritable débat sur les moyens de financer ses choix en matière de retraite. Elle récuse l'idée qu'une retraite protectrice et solidaire serait un luxe pour notre pays.

Je vous prie de croire, « civilité », en l'expression de mes salutations respectueuses.

Claude Delétang

Co-secrétaire départemental de la FSU Puy-de-Dôme